

Paris, le 16 février 2022

Communiqué de presse

## **Remboursement des PGE : Le GNI fait des propositions au gouvernement et aux principaux candidats à l'élection présidentielle**

### **Un remboursement impossible dans les délais contractuels**

Alors que les premières échéances de remboursement des PGE - Prêt Garanti par l'État doivent intervenir dans 15 jours, au mois de mars 2022 et que l'activité reste au ralenti, le GNI alerte sur la situation des hôteliers, cafetiers et restaurateurs incapables de faire face au mur de dettes qui se dresse devant eux.

En dépit des aides versées par l'État au plus dur de la crise covid, **plus de 2 professionnels sur 3 du secteur de l'hôtellerie-restauration ont dû souscrire un PGE** afin d'honorer leurs loyers, taxes et autres charges d'exploitation.

**Ils sont aujourd'hui près d'un professionnel sur 2 ayant souscrit un PGE a se déclaré être dans l'impossibilité de rembourser ce prêt.**

« *Et pour cause, les professionnels concernés vont devoir rembourser jusqu'à 25% de leur chiffre d'affaires en l'espace de 4 ans. Cela exige une rentabilité de l'ordre de 5% quand elle est en moyenne de l'ordre de 3,5% dans le secteur,* alerte Didier Chenet le Président du GNI.

« *C'est mission impossible, poursuit-il, on va droit dans le mur pour des milliers d'entreprises. C'est maintenant que se joue leur survie* ».

### **Pour le GNI, les solutions actuelles sont insuffisantes**

Certes des dispositifs d'aménagement de leurs dettes sont déjà proposés aux entreprises qui peuvent bénéficier d'un allongement des délais de remboursement de leur PGE de 6 à 10 ans en saisissant leurs banques ainsi que le médiateur du crédit ou les conseillers départementaux à la sortie de crise.

Mais, force est de constater que les chefs d'entreprises refusent à ce jour de s'engager dans une telle procédure qui les contraints à négocier le couteau sous la gorge, dans des délais restreints et sans visibilité sur leur avenir.

Pire, si finalement, un accord peut être trouvé avec les créanciers, ils se retrouvent néanmoins classés dans **la catégorie des « entreprises en difficulté » pour le secteur bancaire qui refusera tout nouvel emprunt ou financement annexe comme le crédit-bail et pour l'État français qui ne pourra plus leur verser la moindre aide ou indemnisation.**

**Le GNI fait des propositions au gouvernement et aux principaux candidats à l'élection présidentielle afin d'adapter les remboursements des entreprises à leur capacité.**

**Le GNI propose de nouveaux outils de financement pour les entreprises leur permettant de rembourser par anticipation leurs dettes y compris covid et d'éviter ainsi l'effet guillotine du rééchelonnement.**

Et pour ce faire :

**-De façon immédiate et générale au 1<sup>er</sup> mars 2022 :**

**- Suspendre les remboursements de PGE à venir pour une durée de 6**

**mois, -Pendant ce délai :**

**- Conclure un accord au niveau de l'Union Européenne permettant aux entreprises de restructurer leurs dettes sans être automatiquement qualifiées « d'entreprises en difficulté » avec les conséquences indiquées ;**

**- Mettre en place d'un nouveau prêt « covid +» ouvert à toutes les entreprises leur permettant de regrouper l'intégralité de leurs emprunts antérieurs et PGE, afin de les rembourser par anticipation évitant leur rééchelonnement avec l'effet guillotine dénoncé.**

Le remboursement de ce prêt « covid+» serait étalé sur **15 ans maximum** avec garantie de l'État à hauteur de son engagement initial dans le cadre du PGE

**-Et compte tenu de l'urgence** à agir pour certaines entreprises :

**- permettre à celles qui en feraient la demande de souscrire un nouveau PGE+ pour un montant égal au montant du PGE initial afin de le rembourser par anticipation et éviter l'effet guillotine.**

**Le remboursement de ce nouveau PGE+, différé de 6 mois, serait étalé sur 10 ans et garanti par l'État dans les mêmes conditions que le PGE initial.**

*« Les hôteliers, cafetiers, restaurateurs, traiteurs organisateurs de réceptions ou discothècaires ne veulent pas échapper au remboursement de leur dettes. Ils veulent simplement que l'État leur en donne les moyens. Les solutions du GNI se veulent pragmatiques. J'espère que le gouvernement saura s'en saisir très vite », conclut Didier Chenet.*

**GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration**

*Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.*

*Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement par arrêté ministériel publié au Journal officiel le 28 décembre 2017.*